Forte perturbation de l'accès au service de paiement en ligne

Un incident technique affecte en ce moment l'accès au service de paiement en ligne des impôts, perturbant fortement les opérations de paiements et de gestion des contrats de prélèvements. Les équipes informatiques mettent tout en œuvre pour rétablir le service.

Il est rappelé que les paiements en ligne peuvent être réalisés, sans majoration pour retard de paiement, jusqu'à 5 jours après la date limite de paiement figurant sur l'avis d'impôts.

Pour les taxes foncières 2024, les paiements pourront donc être réalisés sans majoration jusqu'au 20 octobre 2024 inclus.

Aujourd'hui 15 octobre, nous sommes toujours sans nouvelles des moyens de télépaiement sur le site www. impots.gouv.fr.

Cette indisponibilité dure depuis le 13 octobre et ne compte pas se résorber rapidement d'après la Direction Générale. En effet, le message lisible sur la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr, invite simplement à patienter et à cliquer pour payer d'ici le 20 octobre...

La mention « Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée » n'est même pas écrite, et si « grammaticalement », la forme «je m'excuse » est correcte, il est considéré qu'il est un peu impoli de s'excuser soi-même, mais la DGFiP n'est plus à un égocentrisme près...

Les contribuables apprécieront !!!

Le site Web ne peut pas afficher la page Le service est momentanément indisponible. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée. Merci de vous reconnecter ultérieurement.

Pire, dans son message le bureau GF1A se limite à indiquer que les contribuables ont jusqu'au 20 octobre 2024, et toujours sans présentation d'excuses pour la gêne occasionnée auprès de nos collègues.

Les collègues dans les services apprécieront, eux

aussi! Bonjour message bureau GF1A: Depuis dimanche 13 octobre, un incident technique affecte en ce moment l'accès au service de paiement et les impôts sur impots, gouxif (application SATELIT), perturbant fortement les opérations de paiements et di gestion des contrats de préfévements. es équipes informatiques mettent tout en œuvre pour rétablir le service. Compte tenu de l'échéance de taxes foncières, un message a été publié en page d'accueil du site impots gouv.fr. Ce nessage d'information rappelle que les usagers disposent d'un délai de 5 jours supplémentaires, au-delà de la date imile de paiement, pour réaliser leur paiement en ligne, sans que ne soit appliquée la majoration pour retard de majorant de 10 y insi, les usagers peuvent régler leurs TF sans majoration jusqu'au 20 octobre 2024 inclus. a division recouvrement amiable du bureau GF1A reste à votre disposition en cas de difficulté.

Pour nos collègues qui voient ce message, il est difficile d'apporter une réponse aux contribuables qui se pressent, et c'est bien normal, au téléphone et saturent toutes nos lignes, mais également dans les accueils.



Quand la DGFiP se vante de l'excellence de ses résultats, elle oublie trop rapidement, qu'à chaque fois, ses agents trinquent pour assurer un vrai service public et combler les manquements de leur employeur...

Encore une fois, nos collègues informaticiens font le maximum, mais eux aussi, en ont marre de devoir afficher les ambitions des États-Unis avec les moyens du Bangladesh!

Citons une fois de plus Paul Valéry, « toutes les parties de campagne finissent par des démangeaisons ». Pour les agents de la DGFiP, ces incidents à répétition, le toujours plus avec moins et l'absence de reconnaissance de leur engagement quotidien virent, campagne après campagne, à l'urticaire.